



Arrêt-maladie remboursés à 90% Des retenues sur salaires inacceptables !

La semaine dernière nous vous alertions sur la mise en œuvre de la baisse à 90% de la rémunération des congés maladie à partir du 2^e jour.

Effective depuis le 1^{er} mars cette mesure antisociale de Macron ne pouvait pas être appliquée immédiatement par les services de la Ville.

Ce n'est qu'il y a 8 jours que la DRH annonçait que les retraits sur salaire seraient effectifs sur la paie d'octobre !

L'administration s'engageait à en informer les personnels et à un échelonnement des retraits pour les arrêts compris entre le 1^{er} mars et le 30 septembre :

Selon la part représentée par le trop-perçu sur le revenu net, les retenues devaient se faire en une fois (dès ce mois-ci donc) ou en 2 ou 3 fois ou sur une période plus longue en cas de « situation complexe et après examen individualisé ».

L'administration refusait de préciser des proportions / des seuils permettant un échelonnement.

Alors que le versement du salaire a été fait ce jour, **les collègues nous alertent sur des retraits massifs (plusieurs centaines d'euros, plus de 25% du salaire habituel).**

Ces retraits sont inacceptables !

Nous demandons à la **DRH centrale** de mobiliser ses services pour **répondre aux collègues qui viennent de basculer dans une situation sociale d'urgence**, et de désigner pour chaque direction un interlocuteur.

En attendant les collègues peuvent s'adresser :

- Au SRH de leur direction
- Au **Bureau de l'Action Sociale de la DRH** (01 42 76 58 10)

(2 rue Lobau, permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h)